



## Changement de destination grange foraine en maison d'habitation

Par **Ianbaz**, le **16/09/2015** à **09:42**

Nous sommes propriétaires d'une grange située sur la commune d'ARREAU - hautes pyrénées - rn avons obtenu l'autorisation de réaliser un assainissement non collectif , après étude de sol, ... le certificat de conformité a été transmis avec avis favorable le 17/04/15. Jamais retourné - rn avons également obtenu l'autorisation de refaire la toiture en 2014rn suite à un entretien avec le maire, il nous a conseillé de solliciter un certificat d'urbanisme opérationnel - dossier déposé le 07/07, et demande rejetée "opération non réalisable" rn Motifs / zone ND, servitudes d'utilité publique (eaux potables, canalisation électrique, protection des ZPPAUP - enfin concernant les équipements sont notés / voirie et électricité - pas d'assainissement et eau potable, alors que nous réglons des factures d'eau et que nous avons réalisé l'assainissement ... rn Nous envisageons un recours gracieux, quels arguments peut on faire valoir ? et dans le cas d'un refus que pouvons nous envisager ?